



DURLINSDORF



Vue sur le village depuis Liebsdorf

MAIRIE

1 rue de Dannemarie

68480 Durlinsdorf

Tél : 03 89 40 80 69

E-mail : mairie-durlinsdorf@wanadoo.fr

Site internet : durlinsdorf.net

Retrouvez nous sur la page Facebook de la
Commune de Durlinsdorf

Heures d'ouverture :

Lundi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 16h00 à 18h00

SOMMAIRE

Le mot du maire.....	3-4
Informations pratiques.....	5-7
Délibérations.....	8-21
Finances	23-25
Vie du village.....	26-31
Grands anniversaires.....	32-35
Le coin historique.....	36
Echo des associations.....	37-38
Informations générales.....	39-43
Photos.....	44

LE MOT DU MAIRE

Chers Durlinsdorfoises et Durlinsdorfois.

Nous voici à nouveau en été, une saison qui doit nous faire profiter des bonnes choses de la vie, mais sans vouloir être pessimiste, la période que nous vivons depuis un certain temps est tout de même difficile pour beaucoup de gens.

La pandémie, la guerre, les incivilités, les fermetures des bureaux de poste, des trésoreries, de certaines classes dans les écoles (chez nous le CM1 et le CM2 à la prochaine rentrée), et bien plus grave encore, les urgences et certains blocs opératoires menacés de fermeture font que l'ambiance actuelle est plutôt anxiogène. Il y a également la complexité des nouvelles lois et réglementations en tout genre qui fait que la société ne va pas dans le bon sens. Nous ne pouvons plus parler de progression mais de régression en tout cas c'est ce que beaucoup de personnes ressentent et il suffit de voir les résultats aux élections présidentielles dans notre village ; les électeurs ont surtout voulu montrer leur mécontentement dû à l'abandon des zones rurales par l'état.

Certains sont venus me voir, d'autres m'ont écrit pour se plaindre du comportement de leurs voisins ou de certaines personnes, je voudrais appeler les villageois à plus de respect. Je veux dire par là, de ne pas faire du bruit les dimanches ou tard le soir, de ne pas brûler des déchets en tout genre, de ne pas s'accaparer un espace qui ne vous appartient pas. Soyez plus respectueux et le monde sera parfait !

Autre sujet préoccupant, le rejet de substances plus ou moins nocives dans le Grumbach. Il s'avère qu'à plusieurs reprises certaines substances ont été déversées, intentionnellement ou par accident, dans le cours d'eau. Le 22 mai 2022 un produit blanchâtre a coloré le ruisseau à partir de la mairie, le phénomène a été filmé. Ensuite le 7 juin 2022 au même endroit, un déversement d'un produit toxique a fait mourir tous les poissons sur plusieurs centaines de mètres. Nous vous conseillons d'être très vigilants, en effet c'est uniquement les eaux usées qui sont traitées par la rhizosphère à condition, bien sûr, d'y être raccordé. Sinon tout ce qui est écoulement des eaux pluviales se retrouvent dans la rivière !

Pour ce qui concerne les déchets, les gravats, les restes de bois, si vous n'êtes pas sûrs de vous, vous pouvez vous renseigner en mairie. Toujours est-il qu'il y a des gens qui ont essayé de forcer le portail aux déchets verts, d'autres ont essayé d'arracher les poteaux et la chaîne qui sont placés au Buchs, là où l'on peut déposer de la terre. Encore une fois, la bêtise n'a pas de limite ! D'autre part les containers bouteilles et vêtements se trouvent maintenant sur le parking de l'atelier communal.

Après cette situation plutôt sombre que je viens de dresser, il y a tout de même de la place pour des sujets plus joyeux et optimistes. Les associations sont toujours actives et la municipalité est prête à les soutenir financièrement en cas de travaux mais également par d'autres moyens, comme le prêt de matériel ou la mise à disposition de locaux. Nous renouvellerons en octobre une soirée autour du feu d'automne puisque l'édition 2021 a été un franc succès.

Cette année nous organisons également la journée citoyenne qui aura lieu le 1er octobre et vous êtes d'ores et déjà cordialement invités à participer à l'embellissement de notre village. Comme d'habitude elle sera clôturée par un repas réalisé par l'équipe "cuisine".

Vous avez pu constater que l'éclairage public a été remplacé par des lampes LED bien moins gourmandes en électricité que les précédentes. D'ailleurs les premiers relevés de consommation sont très prometteurs quant à cette baisse, nous le verrons sur une année complète. Autre avantage, c'est la réduction de la pollution lumineuse, en effet de par sa forme le luminaire éclaire vers le bas et non plus sur les côtés ce qui pouvait dans certains cas être relativement gênant. L'évolution de la technologie a souvent du bon.

Autre projet que nous voulons initier en nous lançant dans une étude de faisabilité, c'est la réalisation d'une chaufferie bois. Ce projet se fera en deux tranches. L'emplacement envisagé serait sur la parcelle 38 qui se trouve à l'arrière de la mairie et que la commune a acquise l'an dernier. La première tranche concernerait la mairie, le foyer, le presbytère ainsi que toutes les maisons qui se trouvent sur le tracé dont les propriétaires intéressés pourraient s'y raccorder. La deuxième tranche, concernerait les maisons de ceux qui sont intéressés bien sûr, rue de Porrentruy jusqu'à la future école.

Nous avons décidé d'organiser une réunion publique à laquelle nous allons convier le Maire de Hagentahl le Haut Mr Pierre Pfendler. Il viendra parler de l'installation qui fonctionne déjà dans son village avec son aspect technique, administratif et financier. Il faut tout de même savoir que nous pouvons obtenir des subventions non négligeables de la part de l'état et d'autres organismes.

Autre sujet qui n'était pas très clair jusqu'à présent : le raccordement à la station d'épuration. Selon les dernières informations orales que nous avons reçues, les habitations de la commune peuvent être raccordées.

Nous avons également prévu des travaux de réfection de voirie, je veux parler de la partie haute de la rue du Temple ainsi que du parking de l'église. Il y a également la salle du Grumbach à rénover maintenant que la classe qui s'y trouvait va être fermée, le projet doit être considéré autrement. Il ne faut pas oublier les jeunes puisque nous avons décidé de les impliquer dans le projet d'aménagement de l'aire de jeux du Wasen.

En espérant que vous profiterez de cette période estivale, toute l'équipe municipale, le personnel et moi-même vous souhaitons un bel été.

Bien Cordialement.

Le Maire : Georges SCHOLL

Mairie fermée du 14 au 23 juillet.

En cas d'urgence vous pouvez contacter le maire ou un adjoint.



Comme tous les cinq, la Commune devra procéder à un nouveau comptage de ses habitants par la voie d'une enquête de recensement qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 inclus.

Son objectif est de mettre à disposition des résultats réguliers, récents et fiables sur la population et les logements, lesquels ont sensiblement évolué ces six dernières années.

Pour l'heure, il nous faut d'ores et déjà penser à recruter un agent recenseur qui sera bien évidemment rémunéré pour son travail.

Les personnes intéressées (jeunes, demandeurs d'emploi, retraités...),disposant de temps à consacrer à cette opération entre décembre 2022 et février 2023) sont invitées à se faire connaître dès à présent en mairie auprès de Mme CHEVAL (Tél. : 03.89.40.80.69).
D'avance merci !

Commune de DURLINSDORF

RECRUTE un

AGENT RECENSEUR

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature à la mairie jusqu'au **30 septembre 2022.**

Nuisances sonores....Merci de respecter la tranquillité de vos voisins



Pour que retour du beau temps ne rime pas avec nuisances sonores, nous vous demandons d'être compréhensifs et de prendre des précautions pour éviter que vos voisins ne soient gênés par les bruits répétés et intempestifs émanant de vos activités.

A cet effet, **les travaux** de bricolage et de jardinage **utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne** pour vos voisins en raison de leur intensité **sonore** tels que tondeuse à gazon, motoculteur, débrousailluse, raboteuse, scie mécanique, etc.... sont à éviter pendant la pause méridienne et les heures nocturnes. Il est également interdit de faire du bruit les dimanches et jours fériés.

Pensez également à réduire le son de votre radio ou chaîne HI-Fi afin de ne pas imposer votre musique à tout le quartier, vos voisins ne sont pas forcément fans de votre répertoire !

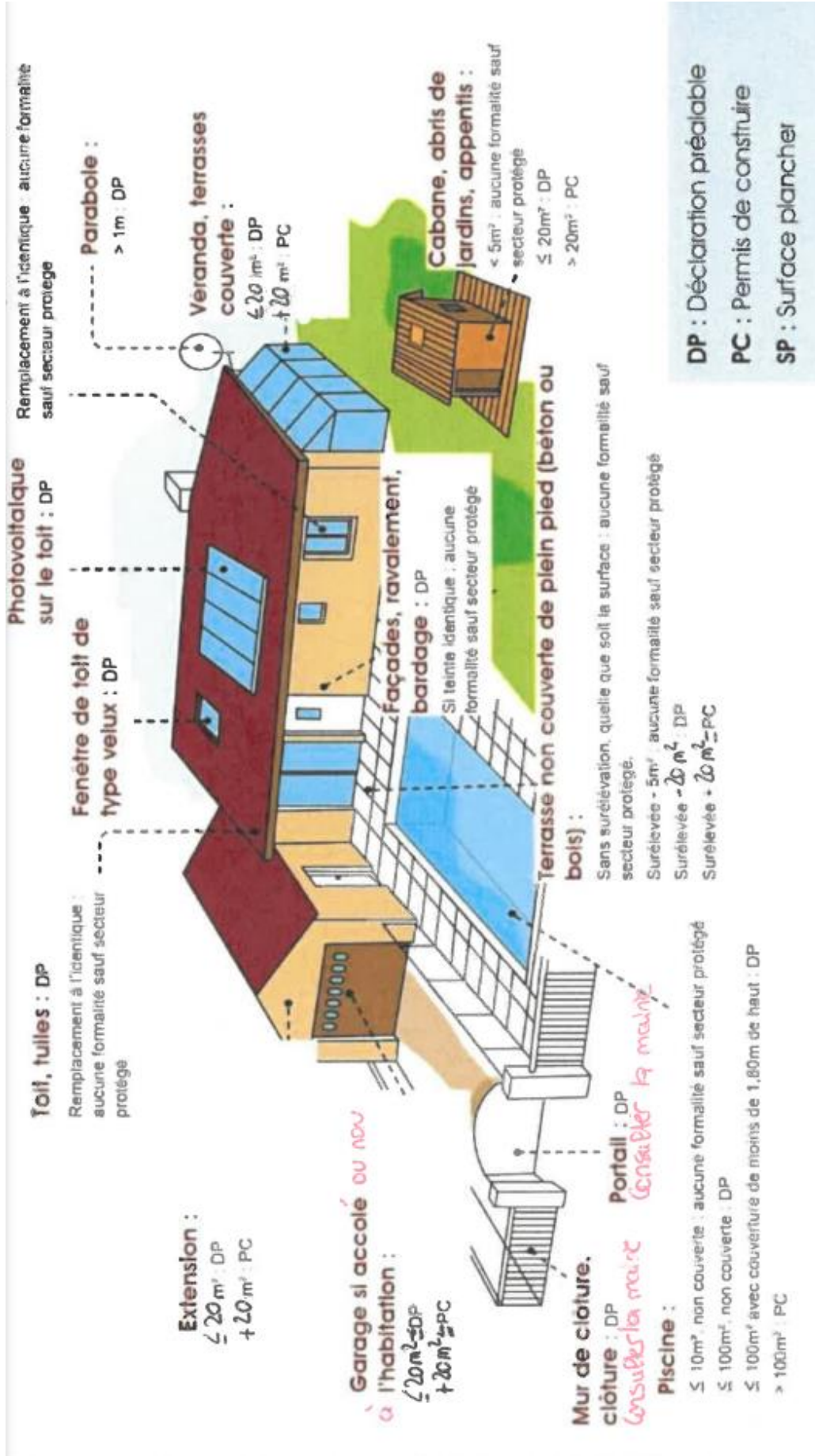
ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Même si dans le principe vous n'avez pas d'obligation de nettoyer les trottoirs devant votre propriété (pas d'arrêté municipal pour l'instant...), un coup de balai pour enlever les fleurs, feuilles et fruits provenant de vos arbres à proximité, serait le bienvenue, afin de ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Vu les conditions climatiques actuelles, votre investissement servira à l'intérêt général !



MEMO DECLARATION DE TRAVAUX



Séance du 11.01.2022

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine Mrs WALTER Guy, SITTLER Christian, adjoints

Mme ZWINGELSTEIN Céline

Mrs HARTMANN Guillaume, JANOVIK Philippe, KOHLER Kévin,

Absents :

M ENDERLIN Stéphane (procuration SCHOLL Georges),

MARTI Sébastien (procuration SITTLER Christian)

SCHMITT Claudine (procuration WALTER Guy)

RUETSCH Marc (procuration KOHLER Kévin)

BLUMBERGER Laetitia (procuration GARCIA Christine)

FELLMANN Claudia (procuration BRUETSCH Arlette)

Choix du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme CHEVAL Marielle.

Clés pour les bâtiments communaux

Le conseil municipal prend connaissance de deux devis concernant la réalisation d'un plan d'organigramme pour la confection des clés pour les bâtiments communaux, il s'agit de :

- PRACHT de Levoncourt, pour un montant HT de 3'393.40 €
- HEINTZ de Colmar, pour un montant HT de 3'187.60 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de confier les travaux à la Ste HEINTZ de Colmar.

Capteurs CO2

Des mesureurs de CO2 sont préconisés dans les établissements recevant du public (décret 2015-1000, loi Grenelle II). Cela permet de mesurer la qualité de l'air intérieur en permanence avec affichage continu.

Pour cela un devis a été demandé à SPI de Bettendorf. Devis d'un montant HT de 220.89 €/l'unité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'équiper les bâtiments suivants :

- 3 capteurs CO2 pour les 3 salles de classes
- 1 capteur CO2 pour la salle de conseil

- 1 capteur CO2 pour le foyer du Grumbach
Soit au total 5 capteurs au prix unitaire de 220.89 € HT

Lotissement communal

M le Maire rappelle les deux estimatifs de maîtrise d'œuvre et chiffrage sommaire pour la réalisation du lotissement 'les Noisetiers'.

Il s'agit de :

- AGE pour un montant de TTC de 449'437 €
- IVR pour un montant de TTC 505'710 €

Archives communales

Le conseil municipal décide de descendre les archives communales dans une pièce du logement destiné à la mairie. Actuellement les archives se situent dans une partie du grenier.

Sécurité - Feux stop

M le Maire engage une discussion sur la sécurité du carrefour devant la mairie. Une solution avec des feux stop peut être envisagée.

Subventions associations

Les subventions suivantes seront allouées :

500 € : Les Joyeuses Cigognes, ASD

250 € : Amicale des donateurs de sang, amicale des sapeurs-pompiers, association culturelle et de loisirs, société de tir, western évasion, chorale

200 € : Association Mieux Vivre St Morand

150 € : APA, Caritas Ferrette, Maison de Luppach

50 € : prévention routière

Société de Tir - Subvention exceptionnelle

La Société de Tir va réaliser des travaux de sanitaire et pour cela demande à la commune une subvention exceptionnelle.

Le montant de ces travaux est de l'ordre de 17'094.35 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 5'000 € à la Société de Tir.

Assemblée Générale de l'Association de Gestion du Foyer du Grumbach

M le Maire informe qu'un nouveau comité doit être mis en place.

Il y aura également les statuts à réviser.

A l'heure actuelle chaque président d'associations fera parti du comité.

Concernant les membres du conseil municipal, il s'agira de WALTER Guy, BRUETSCH Arlette, ENDERLIN Stéphane, GARCIA Christine, SITTTLER Christian, ZWINGELSTEIN Céline et BLUMBERGER Laetitia.

Le président sera M le Maire : SCHOLL Georges

Journée de travail

Une journée de travail a été planifiée pour le 19.03.2022

Tarifs bois de chauffage

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le tarif du bois de chauffage reste identique à celui de 2021 soit :

- Bois 3^{ème} âge : 40 € TTC/ stère
- Bois d'affouage < 15 stères : 45 € TTC/ stère
- Bois d'affouage > 15 stères : 49.50 € TTC/stère

Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissements sur l'ensemble des budgets, le conseil municipal autorise M le Maire à liquider des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette avant le budget primitif 2021.

Il s'agit des opérations suivantes :

- Opération 10 : rue de la Scierie/ trottoir
- Opération 11 : lotissement
- Opération 13 : chaufferie foyer
- Opération 22 : matériel communal
- Opération 40 : rue du Temple
- Opération 45 : aire de jeux
- Opération 54 : mairie/école
- Opération 55 : foyer
- Opération 88 : nouvelle école

- Opération 90 : espaces jeunes
- Opération 91 : étude sécurisation voirie
- Opération 92 : éclairage public
- Opération 93 : ossuaire/columbarium
- Opération 94 : maison rue de Lucelle

Séance du 18.02.2022

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine Mrs WALTER Guy, SITTLER Christian, adjoints

Mmes BLUMBERGER Laetitia, FELLMANN Claudia, SCHMITT Claudine, Mrs ENDERLIN Stéphane, JANOVJAK Philippe, MARTI Sébastien, RUETSCH Marc,

Absents :

KOHLER Kévin (procuration BRUETSCH Arlette)

ZWINGELSTEIN Céline (procuration SITTLER Christian)

HARTMANN Guillaume (procuration JANOVJAK Philippe)

Choix du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme CHEVAL Marielle.

Fusion des deux écoles : école communale de Durlinsdorf et le RPI de Courtavon Levoncourt Liebsdorf et Oberlarg

Suite à la délibération en date du 05.11.2021 relative à l'intégration de notre école communale au SIAS (Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires) de Courtavon, Levoncourt, Liebsdorf et Oberlarg, il nous faut désormais, suivant demande de M Tournier Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Altkirch, délibérer sur la fusion des deux écoles (école communale de Durlinsdorf et le RPI de Courtavon, Levoncourt, Liebsdorf et Oberlarg) avec une mise en place d'une direction unique.

Après avoir pris connaissance des faits, l'assemblée présente passe au vote qui donne le résultat suivant : 15 POUR.

Il est cependant demandé qu'une classe reste ouverte dans notre commune.

Dépenses « Fêtes et cérémonies » à imputer au compte 623

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623

fêtes et cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

C'est pourquoi il propose que soient prises en charges, au compte 623, les dépenses suivantes :

- D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, journée citoyenne et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuel comme les fêtes de fin d'année
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter les dépenses suscitées au compte 623 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise les engagements de dépenses au 623 « fêtes et cérémonies » tels que présentés ci-dessus.

Dispositif d'éclairage automatisé pour les hélicoptères de secours : conclusion d'une convention de mandat avec les communes et versement de fonds de concours

Le Maire expose que la Communauté de Communes Sundgau a décidé d'aider les communes du territoire à déployer et installer un dispositif d'éclairage de nuit, pouvant être activé à distance pour sécuriser les aires d'atterrissage des hélicoptères de secours aux personnes.

L'objectif est de faire gagner du temps sur la prise en charge médicalisée et urgente de personnes en danger par un transport hélicoptéré rapide en évitant tous les désagréments du transport routier.

Le transport par hélicoptère engendre actuellement de grosses pertes de temps (10 à 40 minutes) liées à l'obligation impérative pour les pilotes de connaître avec certitude, avant de décoller, la situation et les conditions sécuritaires pour l'atterrissage de leur appareil.

Le dispositif doit permettre, en un laps de temps court, de vérifier les conditions météorologiques de la zone d'atterrissage, d'allumer à distance l'éclairage du site et de visualiser la zone pour s'assurer de la possibilité d'atterrissage.

Un premier déploiement est engagé auprès de 9 communes considérées prioritaires, soit par leur éloignement, soit par leurs infrastructures d'urgence, soit par leur niveau d'avancement : Altkirch, Bettendorf, Courtavon, Durlinsdorf, Ferrette, Oltingue, Raedersdorf, Waldighoffen et Winkel.

En termes de financement du dispositif, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) participera à hauteur de 40 % du montant HT, la demande de subvention ayant été portée par la Communauté de Communes. Pour sa part, la Communauté de Communes apporterait un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge HT, déduction faite de la subvention de la CEA.

Pour que la Communauté de Communes puisse encaisser puis reverser la subvention de la CeA aux communes concernées, il conviendra de conclure une convention de mandat en ce sens.

Par délibération du 15 décembre 2021, la Communauté de Communes Sundgau a délibéré favorablement.

Le Conseil Municipal de la commune de DURLINSDORF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Sundgau du 15 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure une convention de mandat, dans les conditions ci-avant décrites, avec la Communauté de Communes pour l'installation de dispositifs d'éclairage automatisé pour les hélicoptères de secours.

APPROUVE les termes de la convention à conclure à cet effet.

AUTORISE son Maire à signer cette convention et tous actes s'y rapportant.

ACCEPTE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge HT, déduction faite de la subvention de la CEA.

Aménagement locaux de la future mairie

M le Maire présente au conseil municipal différents devis pour l'aménagement futur du bureau de secrétariat et du Maire, il s'agit de :

- PLACARDS PASSION de Liebsdorf pour la mise en place sur cadre existant d'une porte ouvrante en verre sécurit 8 mm pour un montant HT de 1'403'33 €
- PLACARDS PASSION de Liebsdorf pour la réalisation d'un bureau et placard destinés au bureau de M le Maire pour un montant HT de 2'345.35 €
- SODIELEC BERGER de Bisel pour l'installation électrique et internet dans les bureaux du secrétariat et du Maire pour un montant HT de 3'039 €
- IT SERVICES de Werentzhouse pour l'achat de matériel informatique pour un montant HT de 1'846.83 €

Après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote qui donne le résultat suivant :

- SODIELEC : 15 voix POUR
- IT SERVICES : 14 voix POUR et 1 abstention
- PLACARDS PASSION : 14 voix POUR et 1 abstention

Tarif matériaux recyclés

La société des carrières a déclaré pour 2021 des matériaux recyclés.

Pour la facturation de ceux-ci un tarif doit être appliqué

M Ruetsch Marc fait la remarque que cela a déjà été délibéré et que nous devons vérifier nos délibérations sur les 4 dernières années.

Convention d'occupation du domaine communal

Par délibération du 05.11.2021 il a été décidé d'appliquer une convention d'occupation du domaine communal à M VEST Francis domicilié à Durlinsdorf.

M le Maire expose les faits :

M Vest trouvant ce tarif trop élevé, demande au conseil de revoir celui-ci à la baisse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à cette demande, le loyer restera donc fixé à 150 €/mensuel

Vente de terrain communal

M VEST Francis souhaite acheter à la commune une bande de terrain se situant à côté de sa propriété, juste en dessous de la place des fêtes dans la rue du Wasen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote :

Abstention : 3

Le reste de l'assemblée ne désire pas vendre cette parcelle de terrain.

Subvention vitraux

Le conseil de Fabrique de Durlinsdorf sollicite la commune pour une participation à la restauration de deux vitraux du cœur de l'église, vitraux qui nécessitent une restauration assez urgente sous peine de les remplacer entièrement.

Le coût de cette restauration s'élève à 4'488 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accorde une subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique d'un montant de 3'740 €.

Site internet de la commune de Durlinsdorf

Un nouvel administrateur du site internet de Durlinsdorf doit être nommé.

Philippe JANOUJAK, conseiller municipal, se propose de prendre contact avec M BAUR Hugues pour voir de quoi il s'agit.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

M le Maire expose les faits :

Suite à la délibération n° 2022.07 du 11.01.2022 ainsi qu'à la demande du service de gestion comptable d'Altkirch il est nécessaire de compléter la délibération relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif en ajoutant à chaque opérations retenues le montant approprié (le quart des crédits inscrits au budget 2021)

. Il s'agit donc des opérations suivantes :

- Opération 10 : rue de la Scierie/trottoir : 3'000 €
- Opération 11 : lotissement : 1'500 €
- Opération 13 : chaufferie foyer : 1'750 €
- Opération 22 : matériel communal : 3'000 €
- Opération 40 : rue du Temple : 4'500 €
- Opération 54 : mairie/Ecole : 3'750 €
- Opération 55 : foyer : 2'500 €
- Opération 88 : nouvelle école : 3'750 €
- Opération 90 : espaces jeunes : 3'250 €
- Opération 91 : étude sécurisation voirie : 2'250 €
- Opération 92 : éclairage public : 15'000 €
- Opération 93 : ossuaire/columbarium : 5'000 €
- Opération 94 : maison rue de Lucelle : 5'000 €

Séance du 25.03.2022

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine Mrs WALTER Guy, SITTLER Christian, adjoints

Mmes BLUMBERGER Laetitia, FELLMANN Claudia, SCHMITT Claudine, ZWINGELSTEIN Céline

Mrs HARTMANN Guillaume, JANOVJAK Philippe, KOHLER Kévin, MARTI Sébastien, RUETSCH Marc

Absents :

ENDERLIN Stéphane (procuration SCHOLL Georges)

Choix du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme CHEVAL Marielle.

Vote du compte administratif 2021 et du compte de gestion

Le conseil municipal prend connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2021 soit :

- Un excédent de fonctionnement de 185'648.59 €
- Un déficit d'investissement de 71'948.03 €

Le résultat cumulé se décompose de la façon suivante :

- En fonctionnement :
 - Résultat de clôture 2021 : 211'633.71 €
 - Part affectée à l'investissement en 2021 : 1'776.19 €
 - Excédent de fonctionnement 2021 : 185'648.59 €
 - Soit un excédent cumulé de fonctionnement de 395'506.11 €
- En investissement :
 - Résultat de clôture 2021 : - 1'776.19 €
 - Déficit d'investissement 2021 : -71'948.03 €
 - Soit un excédent cumulé d'investissement de - 73'724.22 €
 - Le solde des résultats cumulés laisse donc apparaître un déficit de -73'724.22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2021 et constate qu'il est strictement conforme au compte de gestion fourni par le Trésorier d'Altkirch.

Affectation du résultat

Le besoin de financement à couvrir est le suivant :

- Déficit d'investissement cumulé 2021 : -73'724.22 €
- Il n'y a pas de restes à réaliser reportés sur l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat 2021 comme suit :

- Affectation à l'article 1068, en recettes d'investissement, pour couvrir le besoin de financement : 73'724.22 €
- Report, en dépenses d'investissement, au 001 : 73'724.22 €
- Report, en recettes de fonctionnement, au 002 : 321'781.89 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.29 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Les produits seront les suivants :

	Base d'imposition	Taux d'imposition	Produit
Taxe foncière bâti	547'800	16.70	91'483 €
Taxe foncière non bâti	37'300	27.29	10'179 €
TOTAL			101'662 €

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022

Produit attendu des taxes : **101'662 €** + Total de la Taxe Habitation : 6'480 € + Allocations compensatrices et DCRTP : 1'076 € - contribution FNGIR : 3'410 € + versement coefficient correcteur : 5'332€ = montant prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale : **111'140 €**

Budget primitif 2022 / COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des voix, de budget primitif 2022 qui s'équilibre à :

- 973'267.89 € en section de fonctionnement
- 606'339.61 en section d'investissement

Embauche par contrat PEC/CUI

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'embaucher

- M NARCISO Steve demeurant à ALTKIRCH (Haut-Rhin)

Sous contrat PEC/CUI sur une durée de 6 mois à compter du 04.04.2022.

Salaires horaires : SMIC en vigueur soit 10.57 € brut (01.01.2022)

Durée hebdomadaire : 35 heures

Foyer du Grumbach

M le Maire donne des plans de l'architecte MUNCK de FERRETTE pour la rénovation et mise aux normes ainsi que l'extension du foyer du Grumbach.

M le Maire demande aux conseillers d'étudier les plans et d'en reparler à un prochain conseil.

Chaudière communale

M le Maire informe le conseil municipal qu'il a, avec M WALTER Guy, visité deux chaudières communales au bois.

Ces visites ont eu lieu à LUTTER et à HAGENTHAL-LE-HAUT.

Concernant notre commune une étude de faisabilité sera nécessaire avant toute chose.

Finances

Emprunts communaux au 1^{er} janvier 2022

Intitulé	Année de réalisation	Banque	Durée	Taux en %	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01-01-2022	Annuités à payer	Dont	
								Intérêts	Capital
Emprunt presbytère	2016	CCM HT SUND	15	1.60	450'000	300'000	34'380	4'380	30'000
TOTAL (en euros)							34'380	4'380	30'000

Séance du 10.05.2022

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine, Mr SITTLER Christian, adjoints

Mmes BLUMBERGER Laetitia, FELLMANN Claudia, ZWINGELSTEIN Céline
Mrs ENDERLIN Stéphane, HARTMANN Guillaume, JANOVJAK Philippe, RUETSCH Marc,

Absents :

MARTI Sébastien (procuration BLUMBERGER Laetitia)

WALTER Guy (procuration BRUETSCH Arlette)

KOHLER Kévin (procuration GARCIA Christine)

SCHMITT Claudine (procuration FELLMANN Claudia)

Choix du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme CHEVAL Marielle

Maîtrise d'œuvre pour la rue du Temple

M le Maire présente une offre de maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 de la rue du Temple. Cette offre s'élève à 4300 € HT.

Le conseil municipal accepte cette offre par 13 voix POUR.

Etude de faisabilité pour une chaufferie bois automatique

M le Maire présente une étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois automatique de plus de 70 kw.

Cette étude s'élève à 9'700 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de faire cette étude.

Aménagement de l'aire de jeux

Suite aux demandes du conseil des jeunes, M le Maire présente un devis de PLAYGONES pour la réalisation d'une piste entièrement composée d'éléments modulaires pour réaliser des bosses, des virages, des sauts. Cette composition appelée PUMPTRACK s'élève à 33'890 € HT.

Le conseil municipal reste dans l'attente de nouveaux devis notamment celui de VIVA PARK.

Aménagement au Tilleul

M le Maire présente un devis pour la pose de deux tables en béton pour un montant de 2'856 € TTC.

Mme GARCIA Christine, 2^{ème} adjointe, propose le déplacement d'un auvent situé à la déchetterie vers le Tilleul. Le conseil décide d'attendre la faisabilité de cette opération et son chiffrage.

Jardin du Souvenir

M SITTLER Christian explique au conseil municipal que suite à la visite du contrôleur, il nous a informé que notre cimetière n'était pas dans les normes. En effet, selon une loi entrée en vigueur en 2013 les communes ont l'obligation de mettre à disposition des particulier un espace cinéraire dans chaque cimetière.

Le conseil municipal décide donc de la création d'un jardin du souvenir.

Celui-ci sera sur une superficie de 1.50 m x 1.50 m, composé d'une stèle avec des bordures ainsi qu'une cuve pour la récupération des cendres

Un devis sera demandé à JF SERVICES de Réchésy.

Conteneurs à bouteilles et habits

Le conseil municipal, sur demande de la communauté de Communes Sundgau, décide de déplacer les conteneurs à bouteilles et habits de la déchetterie au parking de l'atelier communal.

Journée citoyenne

La journée citoyenne est fixée au 01.10.2022

Société des Carrières

M RUETSCH Marc, conseiller municipal et directeur de la Ste des Carrières prend la parole pour expliquer son projet de recyclage du stérile. Projet d'une grande envergure qui va nécessiter de grands moyens.

Après avoir entendu ces propos, le conseil donne son accord par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

ANALYSE DE L'EAU DU RESEAU



Service Santé et Environnement

Courriel : ARS-GRANDEST-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone : 03 69 49 30 41

Fax : 03 89 26 69 26

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Quartier Plessier

BP19

68131 ALTKIRCH CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COM. COM. SUNDGAU REGIE

Prélèvement et mesures de terrain du 11/05/2022 à 10h19 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR

Nom et type d'installation : DURLINSORF (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Motif de prélèvement: Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

Nom et localisation du point de surveillance :

DIST. DURLINSORF - DURLINSORF (École évier sanitaires élèves)

Code point de surveillance : 0000000963

Type d'analyse : D1+

Numéro de prélèvement : 06800160069

Référence laboratoire : CAN2205-1164

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Colmar, le 18 mai 2022

Pour le Délégué Territorial,
L'ingénieure d'études sanitaires

Juliette MOUQUET-FAYE

PLV n° 06800160069

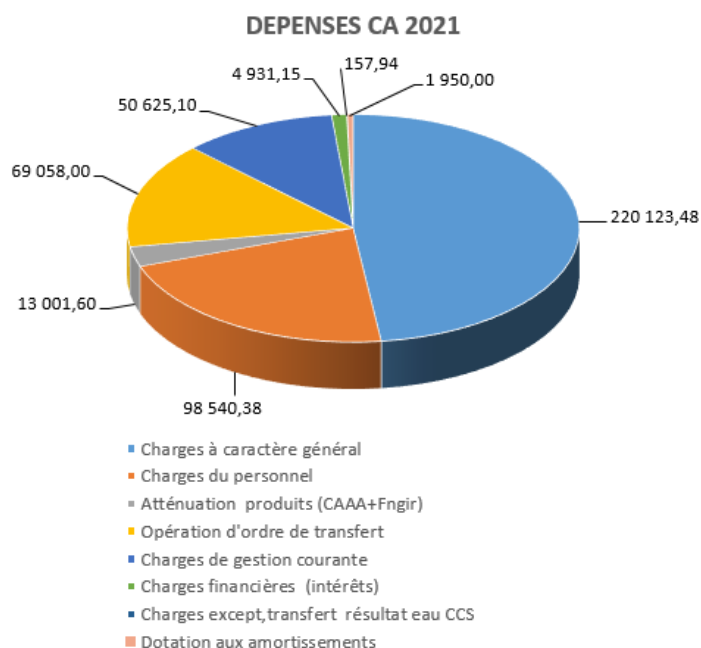
	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	normal	Qualitatif				
Couleur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Odeur Saveur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	non mesuré	Qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	23,1	°C				
Température de l'eau	11,3	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,3	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,20	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,23	mg(Cl ₂)/L				

PLV n° 06800160069

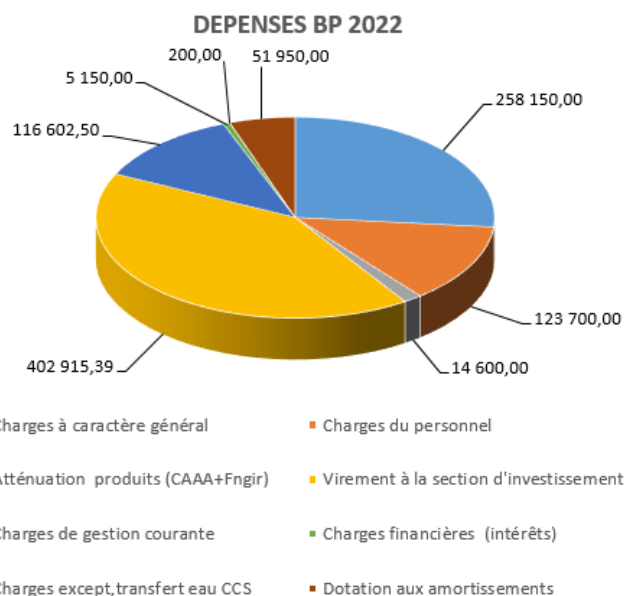
	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,13	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	577	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,050	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

FINANCES DE NOTRE COMMUNE

Dépenses de fonctionnement

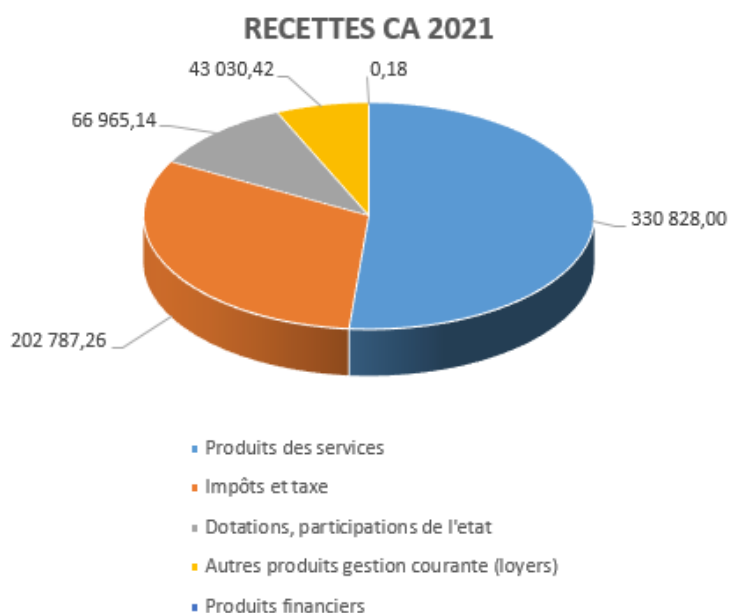


Total Dépenses CA 2021 : 458 387.05€

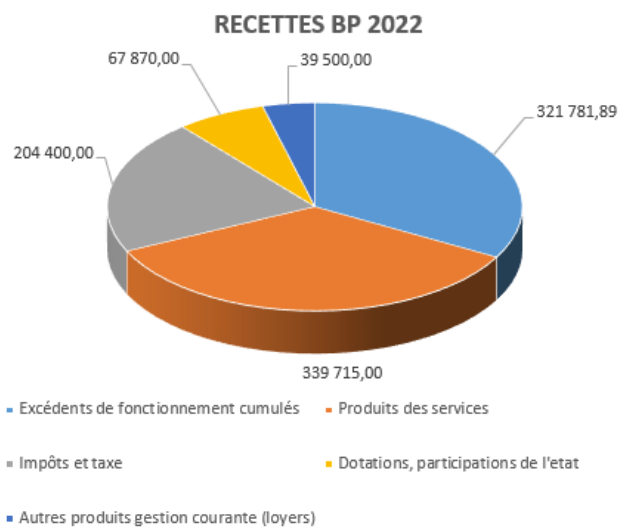


Total Dépenses BP 2022 : 973 267.89€

Recettes de fonctionnement



Total Recettes CA 2021 : 644 035.64€

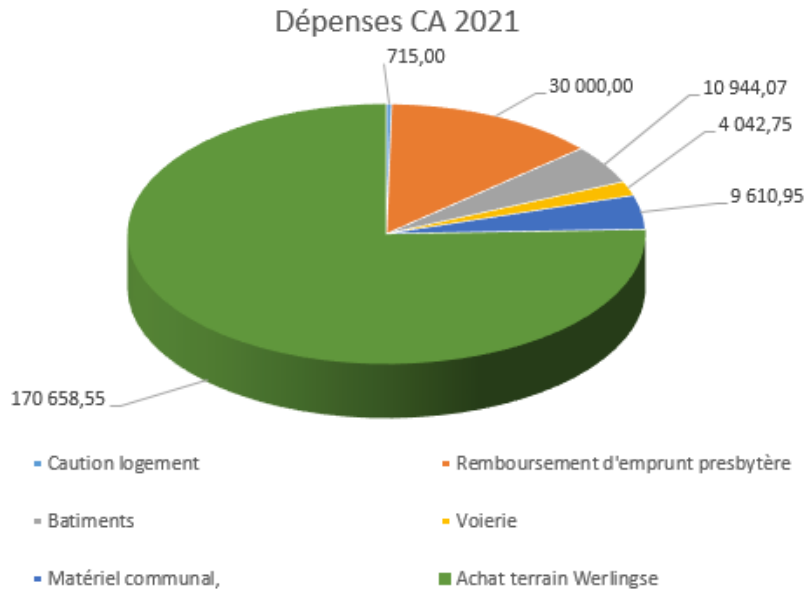


Total Recettes BP 2022 : 973 267.89€

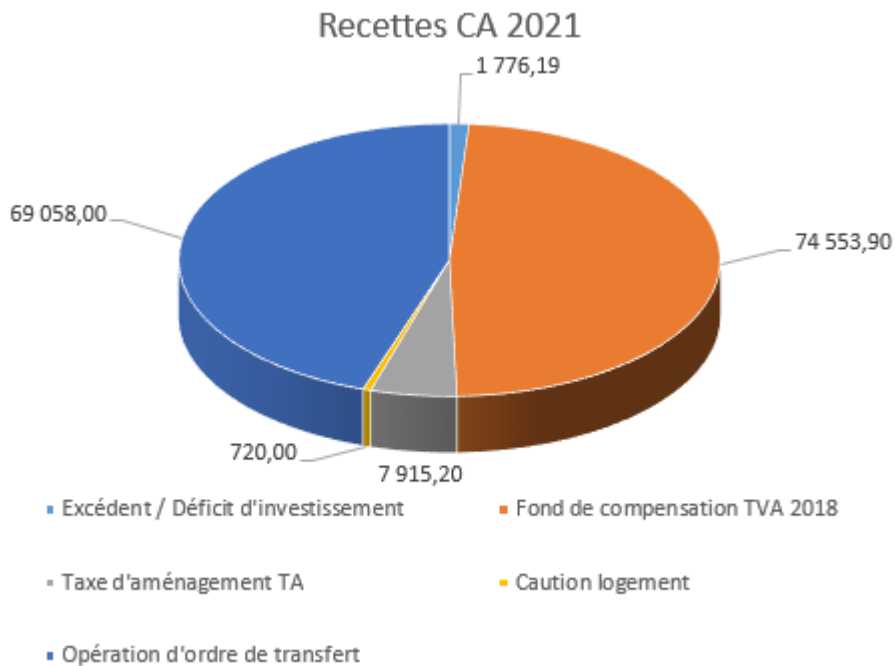
Le compte administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement :

Recettes - Dépenses => 644 035.64 - 458 387.05 = **185 648.59€**

Investissement Compte administratif 2021



Total des dépenses : 225 971.32€



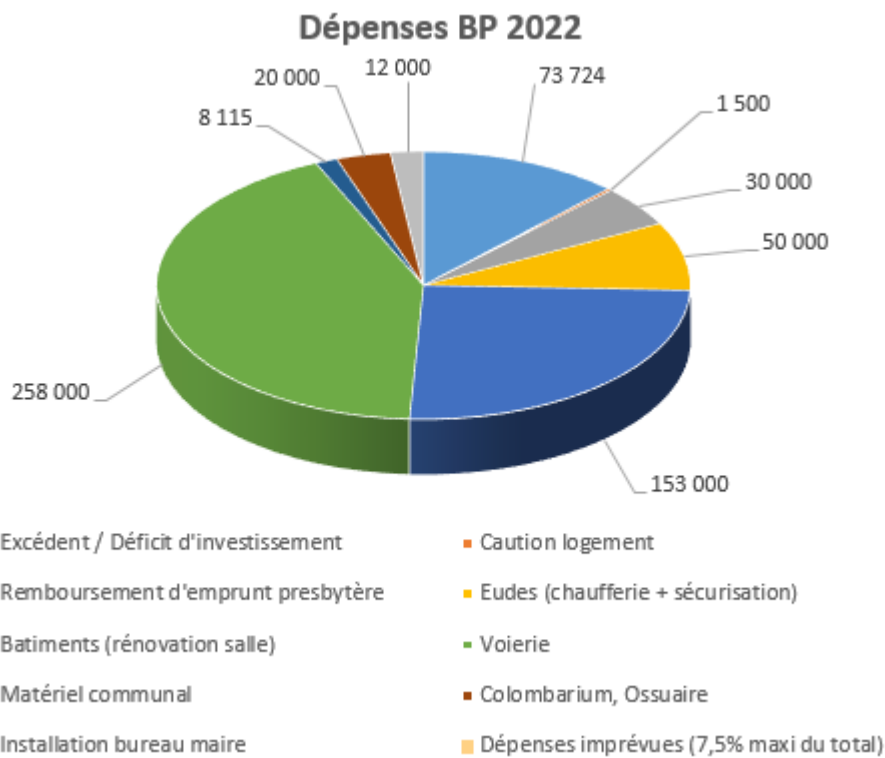
Total des recettes : 154 023.29€

Le compte administratif 2021 présente un excédent d'investissement :
 Recette - dépenses => 225 971.32 - 154 023.29 = - **71 948.03€**

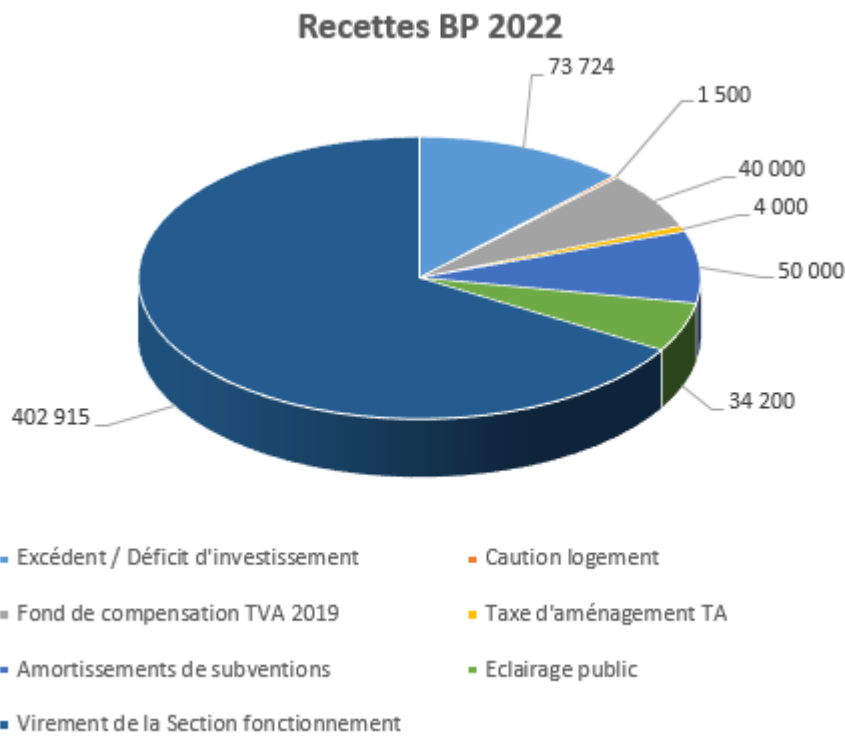
Résultat de l'exercice 2021 :

Excédent de fonctionnement - Excédent d'investissement
185 648.59 € - 71 948.77 = 113 700.56€ Excédent

Investissement 2022



Total des dépenses : 606 339,61€



Total des recettes : 606 339,61€

VIE DU VILLAGE - ECOLE



Le mardi 31 mai, les 3 classes de l'école de Durlinsdorf ont passé la journée à Ferrette. Le matin, ils ont visité le musée du Sapeur-Pompier à Vieux-Ferrette. Ils y ont vu d'anciens véhicules et de nombreux équipements (pompes à bras, casques, échelles, lances et bornes d'incendie). Grâce aux dioramas exposés dans le musée, ils ont découvert les principales missions des sapeurs-pompiers : combattre les incendies, secourir les personnes (accidents de la route, noyades, ...). Ils ont ensuite marché jusqu'au château de Ferrette pour y prendre leur pique-nique. Après le repas, les élèves de la classe de Madame Duvion sont partis randonner. La classe des maternelles et celle des CP/CE1 sont restées au château. Les enfants ont rencontré Laurent Lévy, l'animateur du centre Rimlishof à Buhl, avant le départ en classe de découvertes le mercredi 22 juin.





Les classes de Mesdames ROEHRIG (PS/MS/GS) et RIVIERE (CP/CE1) sont parties en classe de découvertes au centre Rimlishof à Buhl du mercredi 22 juin au vendredi 24 juin. L'animateur Laurent Lévy a entraîné tous les élèves et adultes dans un fascinant voyage au temps du Moyen Age. L'objectif de ce séjour était de réaliser un banquet médiéval. C'est par le biais de différents ateliers que ce défi a été réalisé :

- Tirage au sort d'une reine et d'un roi.
- Décoration d'un blason et fabrication d'une coiffe.
- Pratique des arts du cirque pour divertir le roi et la reine durant le banquet (équilibres d'objets, jonglerie...).
- Préparation de la table du banquet (couverts, décorations...).

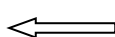
Durant le séjour, ils ont aussi randonnée pour découvrir les ruines du château du Hugstein, situées à Buhl.



CLASSE DE Mme DUVIN CE2-CM1-CM2



Rencontre avec l'illustrateur Jack Koch



Randonnée à la grotte des nains

Cours de physique-chimie avec une
professeure du collège de Ferrette



VIE DU VILLAGE – JOURNEE DE TRAVAIL



C'est parti, en voiture !



Nettoyage des plantations le long de la rue du Sculpteur Enderlin



Nettoyage de la butte derrière l'église



Notre chef, cuistot !



Après le labeur, le réconfort !



- Initiation aux gestes de premier secours -

L'ensemble du corps des sapeurs-pompiers de Durlinsdorf et Moernach invitent les habitants de nos 2 communes à participer à un après-midi d'initiation aux gestes de premiers secours,

**le samedi 23 juillet de 13h30 à 16h00,
au foyer du Grumbach à Durlinsdorf.**

Plusieurs ateliers avec démonstrations vous permettront de découvrir la pratique de la réanimation cardio respiratoire, l'extinction des différents types de feux (dont ceux d'origine domestique), l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique, etc.....

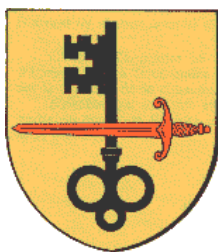
Cet après midi de démonstrations se poursuivra à 17 h, à Moernach, sur la Place des Tilleuls, par une cérémonie de remise de médailles et d'avancement de grades, saluant l'investissement de nos sapeurs-pompiers.

Le verre de l'amitié sera offert par le CPI Du Jura à l'issue de la cérémonie.

Nous vous attendons nombreux à l'occasion de cette formation et de cette cérémonie, qui se dérouleront dans un esprit sympathique et convivial.

Merci d'avance pour votre participation.





Chers habitants de **DURLINSDORF**

Cette année encore nous vous proposons une nouvelle édition. Tous ensemble, retrouvons-nous, dans la bonne humeur pour embellir notre cadre de vie, mener à bien tous nos projets communs et partager des moments de convivialité.



le 1^{er} octobre 2022



De plus amples informations vous parviendront début septembre.

Cette journée de travail, ouverte à tous, est une journée de volontariat et de mobilisation des habitants pour réaliser ensemble dans notre commune, des projets d'amélioration du cadre de vie.

D'ores et déjà nous vous remercions pour votre adhésion à cette journée, et n'oubliez pas :

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

**Informations et inscriptions :
MAIRIE 03 89 40 80 69**



80 ans

Madame Hélène GROFF a fêté ses 80 ans. À cette occasion elle a eu la visite d'une délégation du conseil municipal pour lui présenter ses vœux. Elle est née le 23 avril 1942 à Fislis à la ferme du Willerhof dans une fratrie de 5 enfants (4 filles et 1 garçon). Pendant sa jeunesse et sa scolarisation à Muespach, elle a toujours été très engagée dans les tâches ménagères et agricoles à la maison paternelle. Elle suit ensuite une formation d'un an en secrétariat, puis l'école ménagère agricole à Turckheim, et une formation au centre Mennonite d'études bibliques au Bienenberg (Liestal, suisse), avant de partir en 1968 pour 2 mois en tournée de chorale USA. À son retour elle est pendant 1 an secrétaire médicale au cabinet de Dr. Feuerbach à Altkirch.

En 1972, à 29 ans, après 1 an de préparation à Besançon, elle débute des études d'infirmière à Paris. Après son diplôme en 1975 elle travaille pendant 2 ans à la polyclinique de St.- Louis, ensuite en tant qu'infirmière libérale.

En 1978 elle épouse Bernard GROFF, (de leur union sont nés 2 enfants, une fille et un garçon).

En 1979, Hélène part en mission au Niger avec son époux qui y a déjà servi 3 ans, pour s'investir de toutes ses forces dans un service de léproserie et dans une infirmerie scolaire. Après son retour en France en 1987, elle a repris des postes d'infirmière en maison de soins pour personnes âgées, en suisse, jusqu'à sa retraite en 2004.

Depuis elle vit paisiblement dans sa maison, consommatrice de livres et très engagée pour le bien-être de ses proches, amis, et connaissances, qu'elle aime accueillir pour passer un moment agréable et les gâter avec un bon plat mijoté par ses soins et partager bien des sujets de dialogues.

Pour l'avenir nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et qu'elle reste en bonne santé encore longtemps.



85 ans

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **Mme RUETSCH Paulette** qui a fêté ses 85 ans

Née le 14 janvier 1937 à Liebsdorf, **Paulette Ruetsch** est la fille de Joseph Maerky et Augustine née Schlicklin, agriculteurs. Elle a deux soeurs et deux frères. Après l'école primaire à Liebsdorf, Paulette a pris le chemin de l'usine Minerva, à Porrentruy, où elle a travaillé durant neuf ans comme ouvrière de fabrication de chaussures et savates.

Le 31 décembre 1960, elle a uni sa destinée à celle de Robert Ruetsch, de Durlinsdorf, directeur de la Société des carrières de Durlinsdorf. De leur union sont nés quatre enfants : Francis, René, Christian et Barbara, demeurant tous à Durlinsdorf. Paulette a la joie de chérir six petits-enfants prénommés Olivier, Marc, Virginie, Raphaël, Florian et Lilian, et six arrière-petits-enfants, Roxanne, Zora, Johan, Baptiste, Ève et Gabriel. Elle a eu la douleur de perdre son époux en 1997.

Nous lui souhaitons encore de belles années entourée de sa grande famille.



Une délégation de la municipalité a rendu visite à **Mme BRUETSCH Georgette** qui a fêté ses 85 ans.

Née le 22 avril 1937 à Oberlarg, elle s'est mariée le 27 août 1963 avec Bruetsch Raymond. De leur union est né 1 enfant Alain résidant à Durlinsdorf. Elle a la joie de chérir 3 petites-filles et 3 arrières petits-fils.

A l'âge de 15 ans elle a commencé à travailler chez Minerva à Porrentruy puis à la filature de Alle où elle y est restée durant 46 années, jusqu'à sa retraite.

Suite à des problèmes de santé, elle a dû quitter sa maison pour rejoindre son époux à l'USLD Saint-Morand d'Altkirch. Elle a eu la douleur de le perdre le 28 avril dernier et elle l'a suivi un mois plus tard.



Monsieur Roger BOESINGER, né le 26 mars 1937 à Huningue a eu la joie de fêter ses 85 ans. Il est le dernier-né d'une fratrie de 10 enfants dont seulement 2 vivent encore, et sa maman est décédée alors qu'il n'avait que 14 ans. C'est son père, cheminot, qui s'est occupé seul de ses enfants.

Après sa scolarisation il apprend le métier de plâtrier chez son oncle.

Il s'est marié une première fois à l'âge de 18 ans, les époux divorcent en 1963. De leur union sont nés 4 garçons. L'ainé est décédé accidentellement à l'âge de 15 ans, le second habite à Linsdorf et vient souvent lui rendre visite ainsi qu'à sa "maman de cœur", le troisième fils est décédé subitement à 57 ans.

En août 1965 il épouse en deuxième noce Jacqueline Conti, en 1977 naît une fille (Evelyne) et en 1979 un garçon (Pierre).

Après le concours d'entrée à la poste il a exercé le métier de facteur pendant 25 ans, d'abord à Huningue puis à Ferrette où il a pris sa retraite en 1997. Dans son temps libre, l'après-midi, il restaure et agrandit la maison des grands-parents de Jacqueline que le couple a acheté en 1978, pour en faire une coquette habitation.

Il est toujours très occupé à bricoler, fabriquer des meubles et objets bien pratiques, entretenir la propriété à l'intérieur comme à l'extérieur, il ne s'ennuie jamais....

Nous lui souhaitons de pouvoir profiter encore longtemps d'une retraite paisible et bien méritée.



Articles et photos Sittler Christian

Joyeux anniversaire et meilleurs vœux à tous !

RELATION ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DE FABRIQUE

La question a souvent été posée : « pourquoi c'est la commune qui prend en charge des frais pour l'église ? »
En fait tout vient de l'histoire de la France...

Les conseils des fabriques de l'Eglise ont été créés au 13^{ème} siècle pendant le Moyen-Age, pour gérer et entretenir les églises qui appartiennent à la communauté paroissiale. Tout au long de cette période et jusqu'à la révolution, l'église a accumulé des biens dus aux dons et legs des paroissiens (propriétés, bâtiments, forêts, ...)

Lors de la révolution, l'Assemblée Nationale décide de confisquer tous ces biens qui pour certains seront vendus afin d'obtenir de l'argent, le nerf de la guerre.

Après la Révolution, alors que l'Eglise sort de la clandestinité dépouillée de ses biens, le CONCORDAT, signé en 1801, entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII définit le régime de l'affectation unique au monde : les églises sont mises à disposition des évêques mais continuent d'appartenir à la nation. Les cathédrales sont la propriété de l'Etat et les églises paroissiales (construites avant 1801) la propriété des communes.

Commune = PROPRIETAIRE - Curé = AFFECTATAIRE

L'évêque délègue l'affectation au prêtre du lieu ; cette affectation est exclusive dans le temps et l'espace, c'est-à-dire que toute l'église (chœur, clocher, crypte, parvis...) est sous la responsabilité du prêtre, rien ne peut se faire sans l'avis de l'affectataire, selon le modèle du propriétaire/locataire.

Donc les églises sont partagées entre un propriétaire, la commune, qui n'en n'a pas l'usage et un affectataire, le curé, qui en a l'usage mais pas la propriété.

La commune n'avait pas le droit de posséder les clés de l'église sauf s'il fallait entrer dans l'église pour atteindre le clocher et sonner le tocsin.

Avec cette organisation propriétaire/affectataire resurgit le besoin des fabriques qui avaient disparus à la Révolution

- **30 décembre 1809 : décret de Napoléon sur l'organisation et le fonctionnement des conseils de fabrique.**

La fabrique de l'église n'est pas une association mais un établissement public régit par ce décret impérial encore de nos jours. Elle se charge de l'achat des objets liturgiques.

Ainsi les objets restitués ou achetés avant 1791 et confisqués à la Révolution, restent propriétés de la Commune et les objets achetés après la Révolution appartiennent à la fabrique.

- **1905 : séparation de l'Eglise et de l'Etat et disparition des Conseils de fabrique qui sont remplacés par des associations privées, sauf en Alsace /Moselle alors sous le régime allemand.**

Le schéma Propriétaire/affectataire reste d'actualité en Alsace, la commune étant propriétaire et le prêtre + Conseil de fabrique l'affectataire. Une concertation et un travail en commun sont donc indispensable entre les deux. La commune ne peut pas utiliser l'église à sa guise (par exemple organiser pour un concert), elle est affectée au culte et il faut une autorisation du prêtre et du président du conseil de Fabrique.

A défaut de ressources du conseil de Fabrique, c'est la commune qui doit prendre en charge les frais.

ASSURANCE :

La commune étant propriétaire de l'immeuble, elle se doit de l'assurer. En cas d'incendie c'est la commune qui se charge de reconstruire. Le Conseil de fabrique assure les objets cultuels qui lui appartiennent.

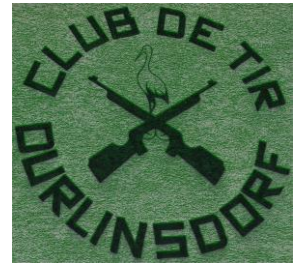
« Tir pour tous »

Dimanche 4 septembre 2022 de 9h à 18h

organisé par le **CLUB DE TIR**

Restauration sur place (collets grillés ou jambon frites)

Réservation pour les repas au 06-36-17-55-80



L'ASD vous invite à prendre note de ses prochaines manifestations :

FETE DE LA BIERE à WINKEL

Samedi 15 octobre 2022



LOTO à KOESTLACH

Samedi 22 octobre 2022



De plus amples informations vous parviendront ultérieurement !

La commune vous invite à prendre note de sa prochaine manifestation :

Soirée HALLOWENN
au Kirchhölze

Samedi 22 octobre 2022



De plus amples informations vous parviendront ultérieurement !

10^{ème} CHEVAUCHEE POPULAIRE DES CONTREFORTS DU JURA ALSACIEN

Organisé par WESTERN EVASION, sous le patronage du CRTE et CDTE



DELTA-FARM
25 rue du Wasen
68480 DURLINSDORF



Renseignements : 03.89.40.89.85 / 06.08.16.92.31

westernevasion@yahoo.fr

Dimanche 18 septembre 2022

Départ entre 9h et 11h

Parcours fléché (accessible aux calèches)

Peut être fait à pieds ou en vélo

Collations et animations

Vaccins et assurances RC obligatoires

Inscription : 12€ avec plaque

**Repas : 15€ / personne à partir de 13h à tous publics
(chevauchée seule 15€ + plaque)**



Veillez cocher cette case si vous êtes meneur d'attelage

NOM / PRENOM _____

ADRESSE _____

Tel : _____ Email : _____

Nombre d'inscription : _____ Nombre de repas : _____

Total = _____

Signature :



Toute demande d'inscription devra être accompagnée du montant total de la participation jusqu'au 10.09.2022

Tour d'Alsace

Le Tour d'Alsace cycliste passera sur notre commune le **30 juillet prochain**. L'itinéraire traversera le village en venant de Courtavon via les rues de Porrentruy et du Sculpteur Enderlin pour se diriger vers Moernach.

Un imposant peloton de plus de 160 coureurs cyclistes, encadré de gendarmes motorisés et une centaine de véhicules traverseront notre commune ainsi que celles voisines.

Le peloton sera précédé environ 1 heure avant, par une caravane publicitaire composée d'une quarantaine de véhicules.

La circulation ainsi que le stationnement seront interdits sur cet axe de 16h à 18h.

N'hésitez pas à venir encourager les coureurs cyclistes tout en respectant quelques règles de sécurité (rester sur les trottoirs ou derrière les barrières, tenir les chiens en laisse, ne pas courir aux côtés des coureurs,...).



Quête contre le cancer

Le résultat de la quête 2022 pour la Ligue contre le cancer, organisée par le Comité Départemental du Haut-Rhin, a permis de récolter **1010€** dans notre commune.

Merci à tous pour votre soutien et votre générosité !



A.P.E.I. de Hirsingue

Association de Parents et amis de Personnes Handicapées Mentales.

36^{ème} Opération Brioches

Avec autorisation préfectorale

Une vente de brioches est organisée dans votre village
Le produit de cette vente servira à l'amélioration du cadre de vie au quotidien des personnes accueillies.

**Veillez réserver un bon accueil aux personnes de votre village qui passeront :
Du mardi 6 au dimanche 11 septembre 2022**



Pour vous proposer des brioches
D'avance merci

Ce logo est apposé sur l'emballage de chaque brioche et vous certifie que votre don est bien destiné au profit des Handicapées Mentales





Agenda 2022

culture **Sorties Nature**

environnement **Rencontres animées**

nature **Rencontres animées**

Juillet

Ve 8	13h30 à 18h	Rencontres animées	HIRSIINGUE	P6
Ma 12	14h à 17h	Balade entre vergers et forêts	STEINSOULTZ	P6
Me 13	13h30 à 18h	Rencontres animées	COURTAVON	P7
Ve 15	19h15	Richard III - Les Batteurs de Pavés	ALTKIRCH	P7
Sa 16	8h30 à 13h	Chantier participatif d'arrachage de Balsamine	LUCELLE	P8
Sa 16	18h15	Le Canton des Fôles	DURMENACH	P9
Ma 19	14h à 17h	À la recherche du castor	CARSPACH - HIRTZBACH	P10
Me 20	13h30 à 18h	Rencontres animées	MUESPACH-LE-HAUT	P10
Sa 23	18h30	Dirty Deep	FERRETTE	P11
Ma 26	7h30 à 10h	À l'affût du chamois	DURLINDORF	P12
Ve 29	19h15	De Cuyper vs de Cuyper - Cie Pol et Freddy	ALTKIRCH	P12
Sa 30	18h30	Le Roi des Petits-Boutistes - Cie du Botte-cul	FRANKEN	P13

Août

Ve 5	19h15	Arsène Folazur	ALTKIRCH	P14
Sa 6	18h30	Arsène Folazur	WALHEIM	P14
Ma 9	14h à 17h30	À la découverte du patrimoine naturel	BIEDERTHAL	P14
Ve 12	19h15	Les Frères Troubouch	ALTKIRCH	P15
Sa 13	18h30	Les Frères Troubouch	LIGSDORF	P15
Ma 16	14h à 17h30	Balade dans la forêt des mélièzes	DURMENACH	P15
Me 17	13h30 à 18h	Rencontres animées	HIRTZBACH	P16
Ma 23	19h30 à 21h30	Balade vespérale dans les vergers	HEIDWILLER	P16
Me 24	13h30 à 18h	Rencontres animées	WALHEIM	P17
Ve 26	13h30 à 18h	Color Fun - traditionnelle fête de fin d'été	HIRSIINGUE	P17

Évènements à venir

Sa 3 septembre	10h à 18h	Forum des associations	HIRSIINGUE	P18
Di 11 septembre	9h à 12h	Découverte des plantes exotiques envahissantes	TAGOLSHEIM	P19
Sa 19 novembre	10h à 17h	Fête du jeu	WITERSDORF	P19

Territoire d'Énergie Alsace est un syndicat composé de 332 communes haut-rhinoises et de 2 Communautés de Communes bas-rhinoises. Le Syndicat est propriétaire de plus de 10 000 km de réseaux électriques basse et haute tensions : 4 059 km de lignes haute tension et 6 613 km de lignes basse tension. Créé en 1997, il a vu ses compétences évoluer au fil du temps pour devenir une structure au service de 368 communes membres.



FONCTIONNEMENT DE NOTRE SYNDICAT

À ce jour, le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 40 membres titulaires et 40 membres suppléants. Il est présidé par Jean-Luc BARBERON, assisté de 6 Vice-Présidents. Un **Bureau**, composé de 12 membres, prépare les décisions à prendre par le Comité. Une **équipe** de 8 personnes, dirigée par René WUNENBURGER, est au service des communes membres.

LA CRÉATION ET L'ÉVOLUTION DU SYNDICAT

DÉCEMBRE
1997

Création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin, à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

NOVEMBRE
2000

Le Syndicat ajoute la **compétence gaz** et devient Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

DÉCEMBRE
2015

Adhésion au Syndicat de la Communauté de **Communes du Ried de Marckolsheim**, comprenant 18 communes.

JUIN
2016

Le Syndicat devient le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, et intègre la **Communauté de Communes de la Vallée de Villé** comprenant 18 communes.

DÉCEMBRE
2017

Le périmètre du Syndicat est étendu à la commune de **Hésingue** pour son secteur de l'**emprise aéroportuaire**. Le Syndicat compte alors **368 communes membres**.

MARS
2022

Le Syndicat change ses Statuts et intègre la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques ; il devient alors **Territoire d'Énergie Alsace**.

NOS MISSIONS ET COMPÉTENCES

- Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession par EDF, ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ Energies, CALEO, et depuis peu, GAZ DE BARR ;
- Élaborer une programmation pluriannuelle des travaux avec l'ensemble des concessionnaires ;
- Favoriser une meilleure coordination dans l'étude et la réalisation des travaux entre tous les intervenants (concessionnaires, communes, Communautés de Communes et Syndicat) ;
- Reverser aux communes les sommes dues par ENEDIS et par les fournisseurs d'électricité ;
- Mettre en place une assistance mutualisée à ses collectivités membres, pour la maîtrise de leur Redevance d'Occupation du Domaine Public et la gestion de leurs fourreaux ;
- Mettre en oeuvre de nouvelles possibilités d'interventions dans le domaine de l'éclairage public et de la mobilité propre pour la transition énergétique.

CONTACT :

TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE
11 rue du 1^{er} Cuirassiers
68 000 COLMAR
Tél. : 03 89 21 11 60
Courriel : sde.68@calixo.net

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil
informations
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



VOS SERVICES À FERRETTE

France Services Ferrette

Espace Robelin, 5 rue du colonel Robelin
68 480 Ferrette

Tél : 03 67 24 68 04

Mél : ferrette@france-services.gouv.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi :	8h - 12h	13h - 16h
Mardi :	9h - 12h	14h - 17h
Mercredi :	8h - 12h	
Jeudi :	9h - 12h	
Vendredi :		13h - 17h

PHOTOS



Coucher de soleil sur Durlinsdorf



Les menhirs du Sundgau